



NOTICE EXPLICATIVE PORTAIL TURBOSELF®

Pour les enfants fréquentant les écoles Ange Gardien, primaire Croix Rouge La Salle, Dauphiné, Kermaria La Salle, Saint Jean-Baptiste La Salle et Saint Yves, un espace numérique de réservation **obligatoire** et de paiement pour la cantine et la garderie est en place. Cet espace est accessible par tout appareil connecté à internet (ordinateur, applicatif INCB téléchargeable pour smartphones ou tablettes via Google Play[®] ou Apple Store[®], bornes fixes dans les écoles,...).

Pour la première connexion, vous devez vous inscrire à partir du site : http://www.lacroixrouge-brest.fr/

Espace PARENTS

Règlement en ligne Réservation cantine

Vous êtes redirigés vers le site : https://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=2893.

CRÉER UN COMPTE

Dans la boite de dialogue, vous saisissez pour les rubriques suivantes :

Nom et prénom du titulaire
Nom et prénom de l'enfant concerné

<u>Votre Email</u> Adresse mail personnelle

Renouvelez cette opération pour chacun de vos enfants. Par retour de mail, un lien vous sera adressé afin de définir un code d'identification (vérifiez également le répertoire des indésirables). Vous pourrez dès lors réserver et régler en ligne :

- les factures de scolarité. Si vous le souhaitez, d'autres modes de règlement sont possibles (prélèvements, chèques ou espèces),
- En avance, les repas,
- En avance, la garderie de votre/vos enfant(s).

La réservation des repas est **obligatoire.** Vous avez jusqu'au matin **09h30** pour réserver ou annuler une réservation. Après 09h30 et sans réservation, le prix du repas est de 4,30 €.

En cas d'impossibilité de connexion internet, nous vous invitons à prendre contact auprès du service comptabilité au 02.98.47.81.00 ou par mail : comptabilite@lacroixrouge-brest.fr pour la création de vos identifiants.

Des bornes sont à votre disposition au sein des écoles pour réserver et régler les repas et la garderie.

Les contrôles sont effectués sur les temps de classe ou de garderie. La garderie et les repas seront ensuite automatiquement déduits. La directrice ou le directeur a la faculté d'annuler une réservation si votre enfant n'était pas présent en classe.